

Conseil communal du 26 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point 1. Citoyens à honorer

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a honoré ce 26 mars une jeune harpiste sonégienne de talent, le Judo Club Ippon Soignies, Miss Soignies Haute Senne 2019 et ses deux Dauphines, ainsi que quatre Lauréats du Travail et un Doyen d'Honneur du Travail.

La première à avoir été mise à l'honneur a été **Juliette GAUTHIER**, harpiste de 16 ans, originaire de Soignies. Juliette étudie au Collège Saint Vincent, tout en étant en 2ème année au Conservatoire de Mons. Elle a participé à deux concours réservés aux jeunes harpistes en 2018, avec un "premier prix" remporté à Limoges et "un premier prix avec félicitations du jury" remporté en Île de France. Elle a aussi participé à un concours international très réputé à Tokyo. La Ville de Soignies peut être fière de compter parmi ses habitants une jeune musicienne aussi prometteuse !

Le Conseil communal a célébré aussi le **Judo Club Ippon Soignies**. Le club s'est brillamment illustré cette année lors des championnats annuels de judo. Les jeunes ont remporté 3 médailles au championnat de Belgique (dont une de championne de Belgique).

Chez les filles : Cosima Grumiaux a terminé première et Aglaé Jullien, 3^e.
Chez les garçons, Quentin Duquenne a fini sur la deuxième marche du podium du championnat de Belgique.

Une médaille de bronze a également été remportée au championnat de Belgique universitaire par Henri COLLIN.

Ce soir, seule Aglaé Jullien a pu nous rejoindre, les autres étant à l'université, il leur était plus compliqué de se libérer.

Le Conseil communal a salué l'élection de la nouvelle **Miss Soignies Haute Senne 2019**, Manon Cusse, ainsi que ses deux dauphines, Tatiana Rimeau et Manon Lejeune.

La nouvelle lauréate, originaire d'Horrues et qui fêtera ses 19 ans en juin prochain, partage un point commun avec la Bourgmestre puisqu'elle étudie actuellement la psychologie à l'Université de Mons.

Tatiana Rimeau a 18 ans, est aussi sonégienne et fait des études en puériculture.

Manon Lejeune vient d'Ecaussinnes d'Enghien, elle a 24 ans et fait des études pour devenir institutrice.

Enfin, parmi les 4 travailleurs honorés, nous retrouvons :

- Mr **Patrick PAREE** a reçu le titre et l'insigne d'honneur d'or de Lauréat du Travail, du secteur Transport de marchandises et logistique pour compte de tiers, Entreprises de déménagement et garde-meubles, Commerce et transport de combustibles, Assistance en escale dans les aéroports.

A reçu par un Comité Organisateur, composé des organisations représentatives du secteur, le label « Expert dans le métier ».

- **Mme Christine GAUCHER** a reçu le titre et l'insigne d'or de Lauréat du Travail, secteur Personnel provincial et communal. Christine s'investit à la Ville de Soignies depuis 24 ans, dont plus de 10 ans au service du Centre culturel où elle coordonne le travail administratif avec beaucoup de dynamisme.

- **Mr Michel ONCKELET** a reçu le titre et l'insigne d'argent de Lauréat du Travail, secteur Personnel provincial et communal. Après plus de 40 ans au service de la Ville de Soignies dans différentes fonctions, Michel est aujourd'hui la voix et le visage de la Ville, qui accueille et guide les habitants vers les services dont ils ont besoin.

- Mr **Didier DE VOS** a reçu le titre et l'insigne de bronze de Lauréat du Travail, secteur Personnel provincial et communal. Didier travaille à la Ville de Soignies depuis maintenant plus de 10 ans, et nous lui souhaitons une belle et longue carrière.

Point 2. Approbation PV

Point 3. Ordonnance de police sur l'affichage électoral lors des élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de la Communauté et Région du 26 mai 2019 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars l'ordonnance de police sur l'affichage électoral lors des

élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de la Communauté et Région du 26 mai prochain.

L'objectif de ce règlement est d'encadrer les méthodes d'affichage et de communication électorale sur la voie publique, pour éviter les dérives et garantir la tranquillité et la propreté des espaces publics.

A partir du le lundi 1er avril 2019, dix emplacements seront réservés par les autorités communales à l'apposition d'affiches électorales. Ces sites sont les mêmes que pour les élections communales, à l'exception de l'emplacement de Soignies Carrière, qui sera désormais situé sur les grilles du Parc Pater et non plus sur les grilles de l'école communale. Cela fait suite à plusieurs demandes de l'école et des parents qui regrettaient le manque de lumière.

Le règlement prévoit notamment :

- l'interdiction d'abandonner des tracts ou autres prospectus électoraux sur la voie publique ;
- l'interdiction de coller des affiches ailleurs que sur les panneaux prévus à cet effet par la commune ou sur des espaces privés avec l'autorisation préalable du propriétaire ;
- l'interdiction de coller des affiches entre 21 heures et 8 heures du matin ;
- l'interdiction d'utiliser des caravanes motorisées ainsi que des haut-parleurs et amplificateurs sur la voie publique.

Points 4 à 17. Désignation des représentants Ville au sein des intercommunales et asbl para-communales – Vote

Point 18. Haute Senne Logement – Changement de localisation de 8 logements – Financement ancrage logement 2014-2016 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars le changement de localisation de 8 logements sociaux de Haute Senne Logement (HSL). Ces futurs logements seront situés dans les anciens bureaux de HSL, au 10 rue des Tanneurs, qui seront entièrement rénovés et transformés en 2 appartements '1 chambre' et 6 appartements '2 chambres'.

Il s'agit là d'une bonne nouvelle puisque ces 8 logements sociaux viendront s'ajouter aux 11 logements sociaux et 13 logements moyens déjà prévus sur le site Hérís.

Concrètement, cette rénovation est possible grâce au transfert du financement des logements sociaux du site Hérís. Une modification qui, toutefois, ne remet pas du tout en cause le projet du site Hérís, puisque la construction des logements sur Hérís a elle-même été financée via le transfert d'un subside de Braine-le-Comte.

Il restait donc une poche de subside disponible sur l'entité de Soignies, qui sera utilisée pour transformer les anciens bureaux de la rue des Tanneurs en appartements.

Point 19. Remplacement du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation – Plan 2019 jusque 2029 inclus – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars le remplacement complet du parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation sur une durée de 10 ans.

La première partie consiste à remplacer, sur l'année 2019, les 148 points lumineux les plus énergivores, qui sont bien souvent les plus anciens.

Ce renouvellement apportera de nombreux avantages :

- Meilleure uniformité et donc amélioration visuelle du parc communal
- Meilleur rendu des couleurs
- Diminution de la pollution lumineuse
- Diminution remarquable des consommations

L'estimation budgétaire de ce projet de remplacement pour l'année 2019 s'élève à 76.109 € avec :

- une prise en charge par la société ORES Assets de 22.385 € ;
- une prise en charge par la Ville de Soignies de 53.724 €. Grâce aux économies d'énergie générées par cette modernisation (plus de 4.000 €/an d'économies !), cette intervention de la Ville sera rentabilisée en moins de 15 ans.

A l'horizon 2029, cette modernisation permettra à la Ville de Soignies:

- de diminuer ses dépenses en éclairage de plus de moitié, avec une diminution de 173.000€ sur un coût de total de 313.000€ ;

- de diminuer sa production de CO₂ de 248 tonnes, un pas important vers l'objectif ambitieux que s'est fixé la Ville de diminuer de 40% ses émissions de CO₂ d'ici 2030.

A terme, il s'agira donc de remplacer les 4.371 points lumineux placés sur les voiries communales de l'entité de Soignies.

Point 20. Dénomination d'une voirie à Soignies, square située entre la rue des Chasseurs et le chemin du Tour – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars l'attribution du nom « Square du 22 mars » pour le square situé entre la rue des Chasseurs et le chemin du Tour.

Le 22 mars 2016, Olivier Delespesse, originaire de Soignies, perdait la vie dans l'attentat terroriste de la station de métro de Malbeek à Bruxelles.

Pour honorer sa mémoire et celle de toutes les victimes de cet horrible attentat, la Ville de Soignies a décidé de donner le nom de "Square du 22 mars" au square situé entre la rue des chasseurs et le chemin du Tour à Soignies, à l'entrée du quartier des Cerisiers. Il s'agit en effet d'un endroit où Olivier Delespesse a passé une partie de son enfance.

Par ce geste symbolique, la Ville de Soignies souhaite perpétuer le souvenir de toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessé.e.s dans les attentats de Bruxelles.

Cette proposition est issue d'une demande de la famille de Mr Delespesse et sera soumise au vote du Conseil communal en séance du 26 mars prochain.

Point 21. Royal Phylax Club – Convention d'occupation d'un terrain près de la Cafenièrre – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le mardi 26 mars la reconduction de la convention entre la Ville et le Royal Phylax Club sonégien asbl.

Cette convention reprend les éléments suivants:

- la mise à disposition gratuite d'un terrain situé à Soignies, près de l'étang de la « Cafenièrre » ;

- une durée de 27 ans à partir du 1er avril 2019 ;
- l'obligation pour l'occupant d'entretenir et réparer les installations ;
- les frais et taxes à charge de l'occupant.

Point 22. Comité de concertation CPAS/Commune – Désignation de la délégation du Conseil communal – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le mardi 26 mars la désignation des 4 membres de la délégation du Conseil communal pour rejoindre le Comité de Concertation CPAS/Commune.

Point 23. CPAS – Commission Locale pour l’Energie – Rapport d’activités 2018 – Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars le rapport 2018 de la Commission Locale pour l’Energie faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l’année écoulée ainsi que de la suite qui leur a été réservée.

Point 24. Enseignement fondamental – Convention d’accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars l’adhésion à la Convention d’accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles communales de Soignies, Casteau, Neufvilles, Chaussée-NDL, Naast et Thieusies, qui font partie des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage.

Dans le cadre du processus d’amélioration du système éducatif, les écoles de Fédération Wallonie Bruxelles sont amenées à élaborer des « **plans de pilotage** » visant à renforcer leur efficacité, leur équité et leur efficience.

Dans ce contexte, le Conseil de l’Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) propose une offre de soutien et d’accompagnement à destination de toutes les écoles sélectionnées dans ce projet pilote.

Concrètement, le CECP accompagnera ainsi toutes nos écoles à travers les étapes suivantes :

- 1) **Mars – juin 19** : mobilisation des acteurs de terrain
- 2) **Août – décembre 19** : état des lieux + objectifs
- 3) **Décembre – mars 20** : définition stratégies
- 4) **Mars – juin 20** : discussion contrat d'objectifs
- 5) **2020-25** : mise en œuvre et suivi contrat d'objectifs

Point 25. Accueil Temps Libre (extrascolaire) – Constitution de la nouvelle Commission Communale de l'Accueil – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars la Constitution de la nouvelle Commission Communale de l'Accueil Temps Libre (extrascolaire).

Un des représentant qui avait été désigné, lors du précédent conseil communal du 26 février, n'étant pas membre du conseil communal, il y avait lieu de désigner une autre personne. Dans la composante 1, il faut, en effet, être membre du conseil communal pour rejoindre la Commission Communal de l'Accueil.

Point 26. Règlement complémentaire sur le roulage – Abrogation emplacement PMR – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars l'abrogation d'un emplacement PMR situé à la rue de Neufvilles.

Suite au décès de la personne occupant cet emplacement PMR, celui-ci va être abrogé.

Point 27. Conseil Consultatif des Aînés – Proposition de nouveaux candidats pour le renouvellement du CCCAMV suite aux élections communales et leur désignation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars la proposition de nouveaux candidats pour le renouvellement du Conseil Consultatif des Aînés.

13 candidatures ont été reçues à titre personnel et 9 Candidatures représentant une association.

Les candidats sélectionnés doivent répondre à certains critères:

- avoir 55 ans au moins et ou être une personne majeure présentant un handicap;
- être Sonégien ou représenter une association présente et/ou active sur l'entité;
- 2/3 maximum des membres doivent être de même sexe;
- jouir de leurs droits civils et politiques;

Le nombre de candidatures s'élevant à 22, tous pourront être membres effectifs.

Point 28. Pôle social – Plan de cohésion sociale – Convention de partenariat Ville/Femmes Prévoyantes Socialistes – Résiliation de commun accord – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars la résiliation de commun accord de la convention de partenariat entre la Ville et les Femmes Prévoyantes Socialistes.

En mai 2018, la secrétaire de Femmes Prévoyantes Socialistes a manifesté sa volonté de résilier la convention de partenariat convenue avec le Plan de cohésion sociale. Une décision motivée par le peu de succès rencontré lors des activités développées dans le cadre de ce partenariat.

Point 29. Plan de cohésion sociale 2014-2019 – Rapport financier 2018 - Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars le rapport financier 2018 dans le cadre du Plan de cohésion sociale (PCS).

Le subside octroyé par la Région wallonne pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale est de 96.566€ (75%), auxquels il faut ajouter l'intervention de la Ville de Soignies à hauteur de 24.141€ (25%), ce qui porte le budget du PCS à 120.708€ au total.

Parallèlement à ce budget global, une subvention est également octroyée aux communes pour soutenir des actions menées par des associations



locales dans le cadre du PCS. A Soignies, les deux associations partenaires sont le Quinquet (3.218 €) et le Centre de Planning Familial (5.170 €).

Point 30. Réponse aux questions des Conseillers communaux

Point 31. Communications